

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD
MRC DE COATICOOK**

SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue en visioconférence conformément à l’arrêt ministériel 2020-004, le quatrième jour de mai deux mille vingt, étant la cinquième assemblée ordinaire de la cent soixante-deuxième session.

Étaient présents par visioconférence

Mmes.	Marie-Ève Breton, mairesse
	Nicole Bouchard, conseillère poste 1
M.	Normand Roy, conseiller poste 2
M.	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
Mmes.	Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4
	Linda McDuff, conseillère poste 5
	Caroline Lemire, conseillère poste 6

Était aussi présent en visioconférence Monsieur François Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ouverture de l'assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le mairesse Marie-Ève Breton.

20-05-67 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Caroline Lemire
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

20-05-68 Approbation des procès-verbaux des assemblées du 6 avril et du 14 avril 2020

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des assemblées du 6 avril et du 14 avril 2020;

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU de les approuver tel que déposés, ceux-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu’ils contiennent.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions du public

Aucune question.

RAPPORTS

Mairesse – Marie-Ève Breton

Toutes les rencontres de la MRC se font par visioconférence.

Environnement et Culture (Nicole Bouchard)

Rien à signaler

Développement local, régional et touristique (Normand Roy)

Rien à signaler

Église (Normand Roy)

Rien à signaler

Réseau routier (Benoit Lavoie)

La tournée des chemins se fera la semaine prochaine pour identifier les travaux prioritaires.

Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Rien à signaler

Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Suivi des nombreuses directives de la sécurité publique concernant la situation de la COVID-19.

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Loisirs (Caroline Lemire)

Rien à signaler

DÉCISIONS

20-05-69 ADOPTION DU RÈGLEMENT 283-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 282-12 AYANT POUR OBJET LA TAXATION ET LA TARIFICATION MUNICIPALE 2020, LES CONDITIONS DE PERCEPTION ET LE TAUX D'INTÉRÊT EXIGIBLE SUR LES RETARDS

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a adopté un budget municipal pour l'année financière 2020, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité d'East Hereford a adopté le règlement 282-19 pour fixer la taxation et les tarifications municipales pour l'année 2020;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020;

ATTENDU que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 6 avril 2020;

À CES CAUSES,
SUR PROPOSITION de la conseillère Caroline Lemire
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT 283-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 282-19 POUR TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALES 2020 AFIN DE FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT EN CONTEXTE DE SITUATION D'URGENCE SANITAIRE QUÉBÉCOIS SOIT ADOPTÉ COMME SUIT:

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'article 10 du règlement 282-19 est remplacé par le suivant :

« Article 10

Le conseil décrète que, normalement, lorsqu'un versement n'est pas fait à échéance, seul le montant échu est alors exigible et porte intérêt à raison de 5% par année. De plus, conformément aux dispositions de la loi, le conseil impose une pénalité de 5% par année; le retard commence le jour où les taxes et tarifs deviennent exigibles.

Exceptionnellement, pour la période du 30 mars au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt sur toutes les taxes de l'année 2020 en souffrance est fixé à 0% en raison du décret 177-2020 du 13 mars 2020 statuant l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois. »

Article 3

Le présent règlement est rétroactif au 30 mars 2020.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-05-70 Avis de motion

Monsieur le conseiller Normand Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction n° 198-08.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

20-05-71 Avis de motion

Monsieur le conseiller Benoit Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement de construction n° 197-08.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de construction afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

20-05-72 Avis de motion

Madame la conseillère Linda McDuff donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement de lotissement n° 196-08.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

20-05-73 Avis de motion

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 284-20 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

20-05-74 Avis de motion

Monsieur le conseiller Normand Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 194-08.

Ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

20-05-75 Avis de motion

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 226-12.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

20-05-76 Avis de motion

Madame la conseillère Linda McDuff donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption modifiant le règlement de zonage n° 195-08.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Dépôt du rapport annuel de gestion des matières résiduelles - 2019

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport annuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook pour l'année 2019.

20-05-77 Formations pour le directeur général

CONSIDÉRANT l'annulation du congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec et que les frais engagés de 638.11\$ pour son inscription seront remboursés;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ a préparé une série de 9 webinaires en remplacement des formations prévues à ce congrès;

CONSIDÉRANT qu'Infotech a également mis sur pied une formation en ligne sur le programme Sygem qui sera bénéfique au travail du directeur général;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) d'autoriser le directeur général à s'inscrire à la formation en ligne d'infotech et aux webinaires de l'ADMQ ;
- 2) d'engager le crédit de 620.00\$ plus taxes pour l'inscription à ces 2 formations, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-05-78 Travaux divers pour Sapins et Merveilles et la halte routière

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) d'engager le crédit de 2500.00\$ pour l'exécution par Renald Belleville de divers travaux à la halte routière et au jardin Sapins et Merveilles, sous réserve des crédits disponibles;
- 2) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

20-05-79 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU que la correspondance présentée par le secrétaire-trésorier soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

20-05-80 Rapport financier au 30 avril 2020

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 30 avril 2020;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	321 434.16	20 246.21
Déboursés d'avril	74 404.25	
Revenus d'avril	69 284.29	5.39
Chèques en circulation	1204.08	
Solde à la Caisse	316 314.20	
Solde réel	315 110.12	20 251.21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-05-81 Présentation des comptes au 30 avril 2020

Ayant tous pris connaissance des comptes payés et à payer au 30 avril 2020;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par le conseiller Normand Roy

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses présentées par le secrétaire-trésorier et en autorise le paiement pour un montant total de 37 094.62\$ et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponibles. De plus, le conseil entérine la liste des paiement émis en avril 2020, pour un montant total de 67 745.65\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINALES

20-05-82 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU
que la séance ordinaire soit levée à 19H10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

François Lessard, sec.-trésorier

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
